



DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU HAUT ATLAS

Vu le décret-loi N° 2.23.870 du 04 octobre 2023 portant création de l'Agence de Développement du Haut Atlas (B.O N° 7236 du 5 octobre 2023) et du décret N° 2-23-291 du 5 octobre 2023 pris pour son application.

Vu le dahir N° 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), portant nomination de Monsieur Said LAIT H aux fonctions de Directeur Général de l'Agence de Développement du Haut Atlas, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024).

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 7/2013 en date du 29/04/2013 relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics.

Vu le statut du personnel de l'Agence de Développement du Haut Atlas « ADHA » ;

Vu l'organisation des services de l'Agence de Développement du Haut Atlas tel qu'il a été validé au Conseil d'Orientation Stratégique ;

Vu la nécessité du service.

DECIDE

Article 1 : D'ouvrir la candidature au poste de Chef de Département des Marchés au sein de l'Agence de Développement du Haut Atlas ;

Article 2 : Le poste est ouvert aux candidats et candidates ayant exercé dans une Administration Publique ou un Etablissement Public ou dans le secteur Privé et remplissent les conditions ci-après :

- ▶ Ayant une nationalité marocaine ;
- ▶ Ayant un niveau d'enseignement supérieur (Bac+5) en études universitaires supérieures (administrateur) ou d'ingénierie en gestion d'entreprise, en administration publique, en commerce, en droit, ou dans tout autre domaine connexe ;
- ▶ Ayant une expérience professionnelle liée aux compétences exigées dans le secteur public, semi-public ou privé d'au moins 8 ans ;
- ▶ Avoir une expérience dans un poste de responsabilité (au moins Chef de Service) ;
- ▶ Ayant des connaissances approfondies de la législation marocaine en matière de marchés publics et du suivi des évolutions législatives et des meilleures pratiques en gestion des marchés ;
- ▶ Ayant une maîtrise des règles liées aux processus de conclusion des contrats et marchés publics (Appels d'offres, adjudications et négociations).



Article 3 : Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies au niveau de la fiche de poste ci-jointe.

Article 4 : Les candidats et candidates intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- ✓ Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable de la hiérarchie pour les candidats relevant de la fonction publique ou des Etablissements et Entreprises Publics ;
- ✓ Curriculum Vitae ;
- ✓ Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir ;
- ✓ Un projet institutionnel présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article 5 : Chaque candidat ou candidate doit, au plus tard le **22 NOV 2025**, accomplir les deux démarches suivantes :

- Déposer le dossier de candidature, composé des documents spécifiés à l'article 4 ci-dessus, via l'espace de candidature sur le portail de l'emploi public, à l'adresse suivante : <https://www.emploi-public.ma>
- Déposer le dossier de candidature, composé des documents spécifiés à l'article 4 ci-dessus et remplir également le formulaire de candidature via le lien suivant : <https://www.adha.gov.ma> en saisissant toutes les informations requises.

Aucun dossier incomplet ou reçu après la date et l'heure indiquées ci-dessus ne sera accepté.

Article 6 : La présente décision sera publiée sur les portails de l'Emploi Public (www.emploi-public.ma).

Article 7 : La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats et candidates présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public.

Le Directeur Général de l'Agence
de Développement du Haut Atlas
Signé : Said Laith